

4.2 Objectifs du projet

- Sécuriser et organiser le stationnement et la circulation en formalisant les places de stationnement par marquage au sol sur une zone de parking existante
- Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement à l'échelle de la parcelle, en intégrant notamment un espace de décantation (noue végétalisée) avant rejet au milieu naturel
- Intégrer le parking dans son environnement en aménageant ses abords immédiats par le renforcement des espaces verts

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1- Travaux de terrassement et réalisation des formes de pente, incluant le modelage du bassin d'infiltration
- 2- Pose des bordures
- 3- Pose de systèmes drainants au niveau de certaines places de stationnement (dimensionnement en cours)
- 4 - Pose de l'enrobé
- 5 - Reprofilage final
- 6 - Aménagements paysagers (plantations)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Projet = zone de stationnement de courte durée pour accès au golf

Peu d'intervention en phase exploitation:

- Entretien du site et des espaces verts
- Entretien du système de bassin végétalisé pour l'infiltration/décantation des eaux de ruissellement
- Vérification visuelle de la qualité des rejets au milieu naturel

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Demande d'examen préalable à la réalisation d'une étude d'impact (Formulaire 14734*03) - présent document
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aires de stationnement ouvertes au public	73 places matérialisées

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Golf
Route de Pique Fesse
17220 La Jarne

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 05' 29" O Lat. 46° 07' 18" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de l'agglomération de la Rochelle est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Le golf et son parking sont dans un secteur calme: les incidences cumulées en terme de bruit (trafic routier, ferroviaire et aérien, activités industrielles), sont inférieures à 55dB sur 24h.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située à plus de 140 m du périmètre de protection associé au Château de Buzay, partiellement classé au titre des Monuments Historiques. Elle est située en dehors du périmètre de protection de ce monument. Par ailleurs, aucune co-visibilité n'existe entre les deux zones, séparées par un lotissement, des boisements et des alignements d'arbres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située en dehors de toute zone humide et en périphérie de l'association de marais Aytré-la Jarne-Angoulins

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de La Jarne, concernée par un plan de prévention des risques littoraux PPRL pour risque d'inondation par submersion marine Le PPR de La Jarne (réf. 17DDTM20100010) a été prescrit le 27/12/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune donnée relative à la pollution du secteur ou des sols n'est répertoriée sur les sites BASIAS et BASOL. La zone de projet est un parking.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Jarne, sur laquelle se situe le projet est incluse dans la zone de répartition des eaux du bassin des canaux du Curé, de Villedoux et de Marans à La Rochelle (arrêté préfectoral du 2 décembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est localisée: - à 2,6 km du site Natura 2000 FR5412026 Pertuis charentais - Rochebonne - à 2,7 km du site Natura 2000 FR54100013 Anse de Fouras, baie d'Yves, Marais de Rochefort
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est localisée: - à plus de 7 km du site classé relatif aux éléments paysagers et architecturaux de la ville de La Rochelle - à plus de 8 km du site classé de l'Estuaire de la Charente

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle via des zones perméables et un modelage des pentes visant à orienter les eaux de pluie vers une noue végétalisée avant infiltration et rejet au milieu naturel. Ce projet n'est pas de nature à engendrer des drainages ou modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la présence des engins et la réalisation des aménagements vont entraîner un dérangement de la petite faune pouvant utiliser les haies situées en périphérie du parking. Ce dérangement sera temporaire en phase travaux. En phase exploitation, le dérangement lié à la circulation et stationnement sur le site sera légèrement augmenté par rapport à la situation actuelle. Il n'est donc pas attendu de perturbations significatives de la biodiversité en phase exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 2 km de la zone de projet et intéresse les écosystèmes maritimes du Pertuis Charentais. Le projet n'a qu'une incidence directe marginale et très localisée sur des habitats terrestres, et prévoit une gestion des eaux de ruissellement à la parcelle et via une noue végétalisée, garantissant la bonne qualité des eaux associées au parking en aval de celui-ci. Le projet n'est pas de nature à nuire aux objectifs de conservation associés au site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Espace Boisé Classé (EBC) sous forme de haie est situé à proximité de la zone de projet, le long du fossé bordant le parking, côté parcelle agricole. Cette haie est préservée dans le cadre du projet. Par ailleurs, la haie, hors EBC, située au Nord du parking est également maintenue dans le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre sur une zone de stationnement existante en terre battue et matériaux calcaires. Le fossé riverain de ce parking et la végétation associée sont préservés dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la cartographie du TRI (Territoire à Risques d'Inondation) La Rochelle-Ile de Ré, la zone de projet est située en périphérie de la zone inondable par submersion marine, pour un scénario d'aléa de faible probabilité. Il n'y a pas de prescription particulière pour ce secteur du projet. Le projet ne modifie pas la zone d'expansion des eaux (bilan déblais/remblais nul). La fréquentation du site ne sera pas augmentée significativement. Le projet n'a pas d'incidence sur le niveau de risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires. Les eaux de ruissellement du parking, contenant potentiellement les polluants associés aux véhicules stationnés seront orientés vers une noue de décantation, permettant la décantation des pollutions, voire leur récupération et traitement en cas d'incident. Le projet n'engendre donc pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, des engins de chantier seront utilisés sur site pour remodeler et aménager le terrain. Ces travaux étant d'ampleur réduite, sans apport significatif de matériaux et d'équipement, ils n'engendrent pas une augmentation significative du trafic. En phase exploitation, le projet ne génère pas de trafic supplémentaire, la zone étant déjà utilisée pour du stationnement. En revanche, déplacements et stationnements seront sécurisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, une augmentation du bruit aura lieu en raison du chantier. Cette incidence est temporaire et limitée par le respect des normes en vigueur. Le projet de parking est associé à des bruits de circulation et stationnement. Le projet visant la formalisation d'une zone stationnement existante, il n'est pas prévu d'augmentation du bruit sur la zone de projet et ses abords.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les engins et réalisation des aménagements peuvent générer des nuisances olfactives, à l'impact très limité dans le temps.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne génère pas d'émissions d'odeurs ou nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier peuvent générer des vibrations en phase travaux, impact très limité au regard de la nature du projet, et temporaire.</p> <p>Il n'est attendu aucun impact lié aux vibrations en phase exploitation.</p> <p>La zone de projet n'est pas concernée par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'éclairage au droit du parking.</p> <p>Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets dans l'air, ni dans sa phase travaux, ni dans sa phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets liquides, ni dans sa phase travaux, ni dans sa phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement sur un parking peuvent être considérées comme effluents. Ces eaux sont infiltrées autant que possible au droit de la parcelle: systèmes drainants, bandes enherbées, pente du terrain pour orienter les eaux vers la noue végétalisée de décantation/infiltration.</p> <p>A noter que le parking actuel est une zone peu perméable: le revêtement de terre battue et diorite, comprenant beaucoup de matières fines, est très compacté et laisse peu l'eau s'infiltrer. Une amélioration est donc attendue quant à la gestion des eaux de ruissellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éléments paysagers végétaux présents sur le site sont maintenus. Il n'est pas prévu d'intervention sur le sous-sol, hormis les sondages de sols, très ponctuels pour dimensionner plus finement le projet. Le projet n'a donc pas d'incidence sur la patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement utilisée comme zone de stationnement. Il n'y a pas de modification de l'usage actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites de la préfecture de Charente Maritime et de la DREAL Nouvelle Aquitaine ont été consultés le 13 octobre 2020, pour répertorier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'AE ou d'un arrêté IOTA sur le secteur de projet et ses alentours.

En l'absence de projet significatif sur la commune de La Jarne et communes limitrophes, il n'est pas identifié d'incidences cumulées du projet avec d'autres projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conception du projet visant à limiter l'imperméabilisation des sols
- Préservation de bandes enherbées le long du fossé existant et de la haie en fond de parking
- Plantations d'arbres pour l'aménagement paysager
- Décantation des eaux de ruissellement avant rejet au réseau de fossés dans une noue végétalisée pour décantation et infiltration des eaux
- Travaux réalisés hors période sensible pour la faune

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'optimisation d'un parking existant et n'engendre donc pas de nouvelle nuisance pour les riverains, ni de nouveaux usages ou augmentation de la fréquentation. Il prend en compte l'ensemble des préconisations issues du PLUi de la CDA de la Rochelle en terme de gestion des eaux pluviales, préservation des Espaces Boisés Classés et de la réglementation relative au stationnement. D'une surface réduite à moins de 2500 m², il ne génère pas de destruction d'espaces naturels ou agricoles ou d'habitat d'espèce. Les surfaces imperméabilisées sont réduites autant que possible.

Au regard des faibles enjeux du site, de l'emprise du projet sur un parking existant sur une surface <2500 m², et des mesures de conception visant à réduire l'imperméabilisation du site et à l'intégrer de façon pérenne dans le paysage et l'environnement, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Jarne

le, 21/10/2021

Signature



GOLF & TENNIS LA ROCHELLE SUD

17220 LA JARNE



Tél. : 05 46 56 61 04

Siret : 352 946 453 00011

Optimisation du parking du golf de La Rochelle Sud

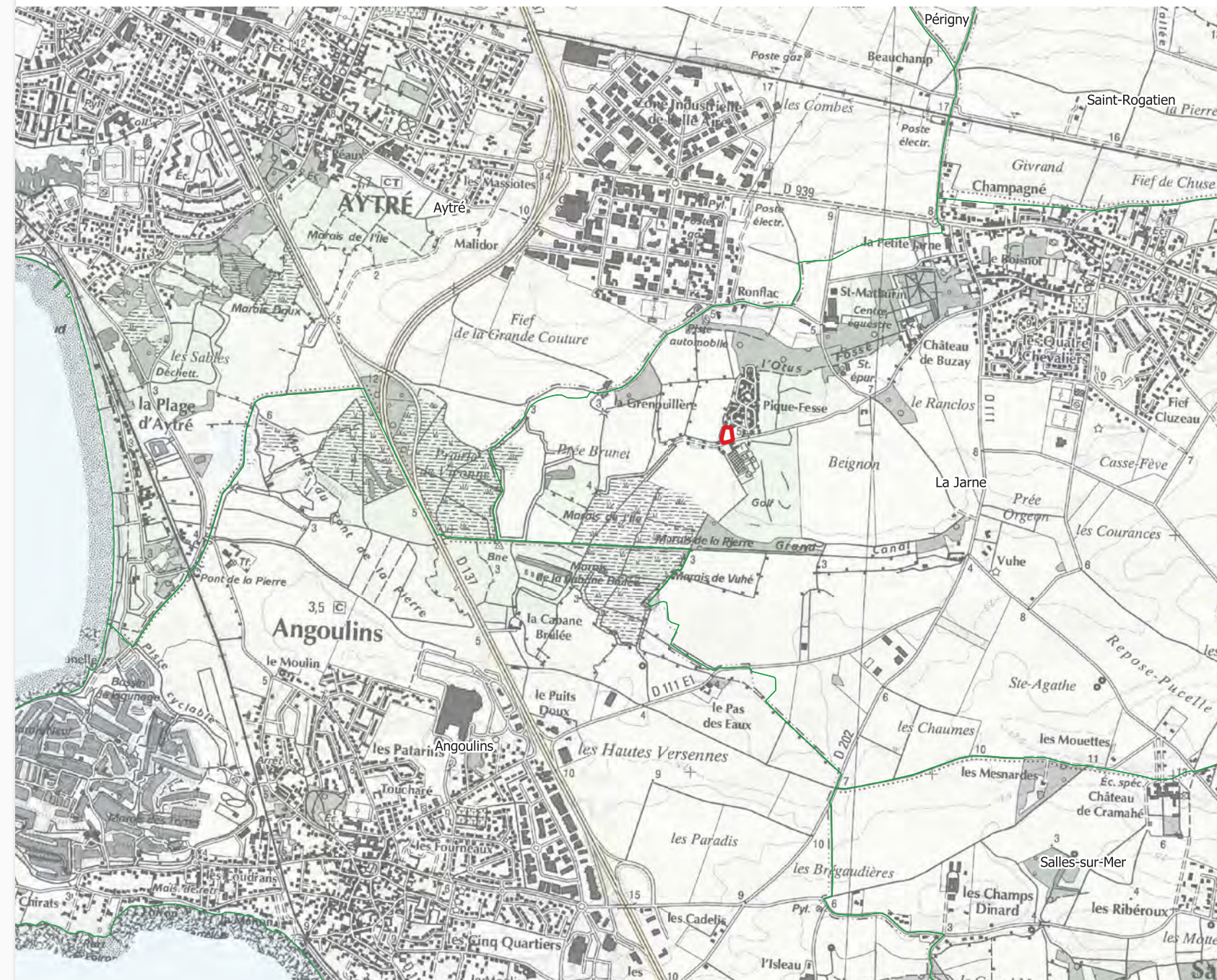
Localisation de la zone de projet



-  Zone de projet
Golf La Rochelle Sud
Parking route de Pique-Fesse
17220 La Jarne
-  Limites communales



Sources : IGN Scan 25, IGN BD TOPO, OSM, UNIMA
Conception / Réalisation : BE UNIMA - octobre 2021



Optimisation du parking du golf de La Rochelle Sud

Photos du site - 24 septembre 2021



 Zone de projet
Golf La Rochelle Sud
Parking route de Pique-Fesse
17220 La Jarne

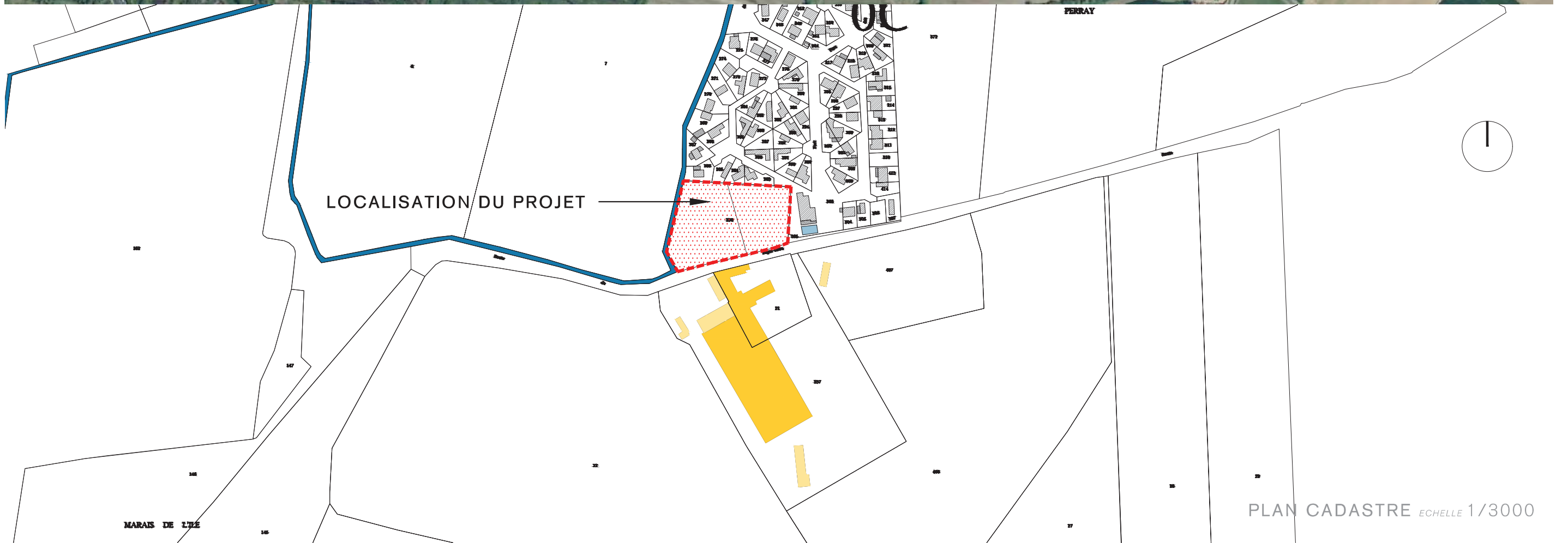
24/09/2021 - Vue sur la zone de projet depuis la limite Ouest du parking

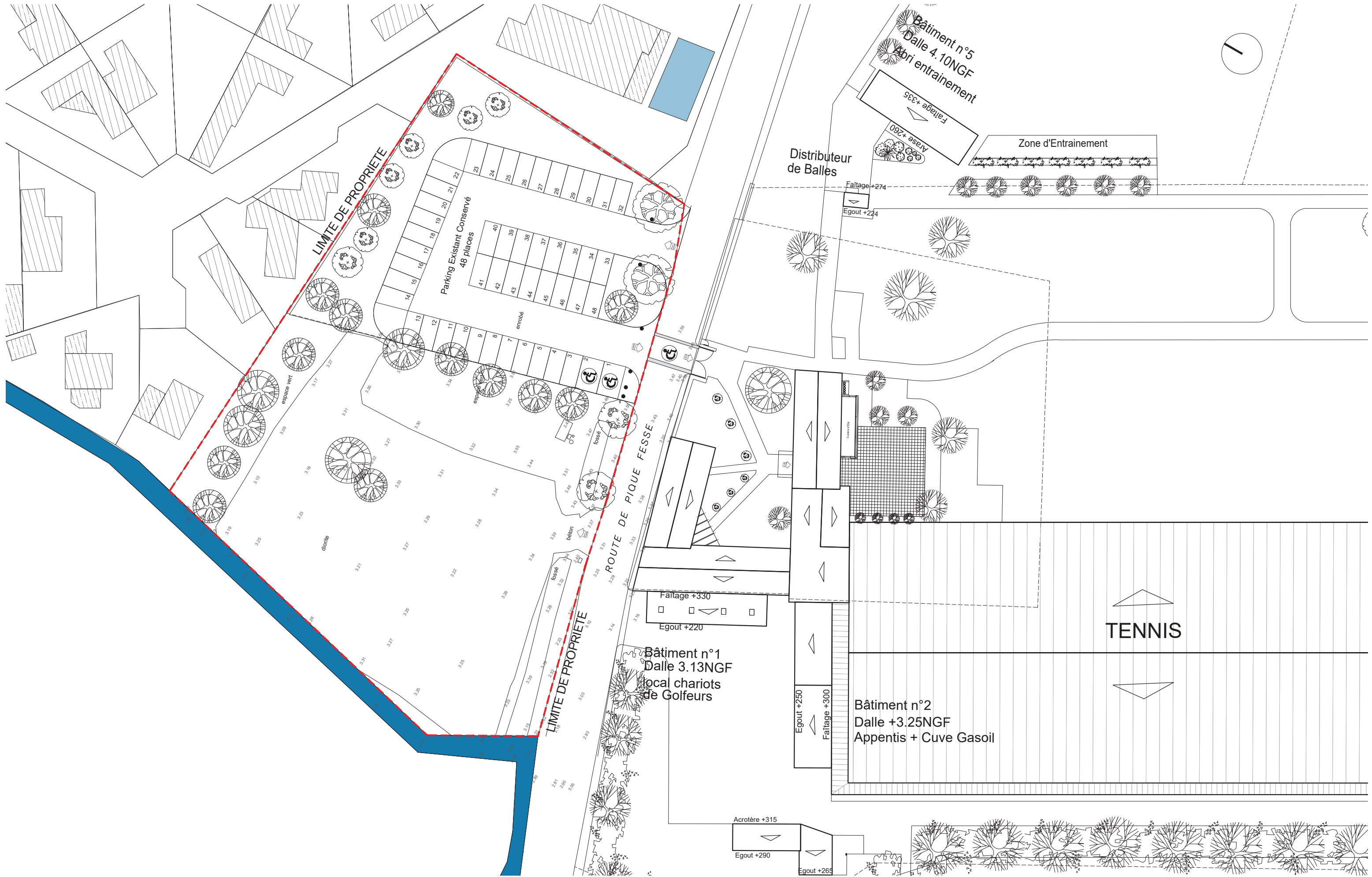


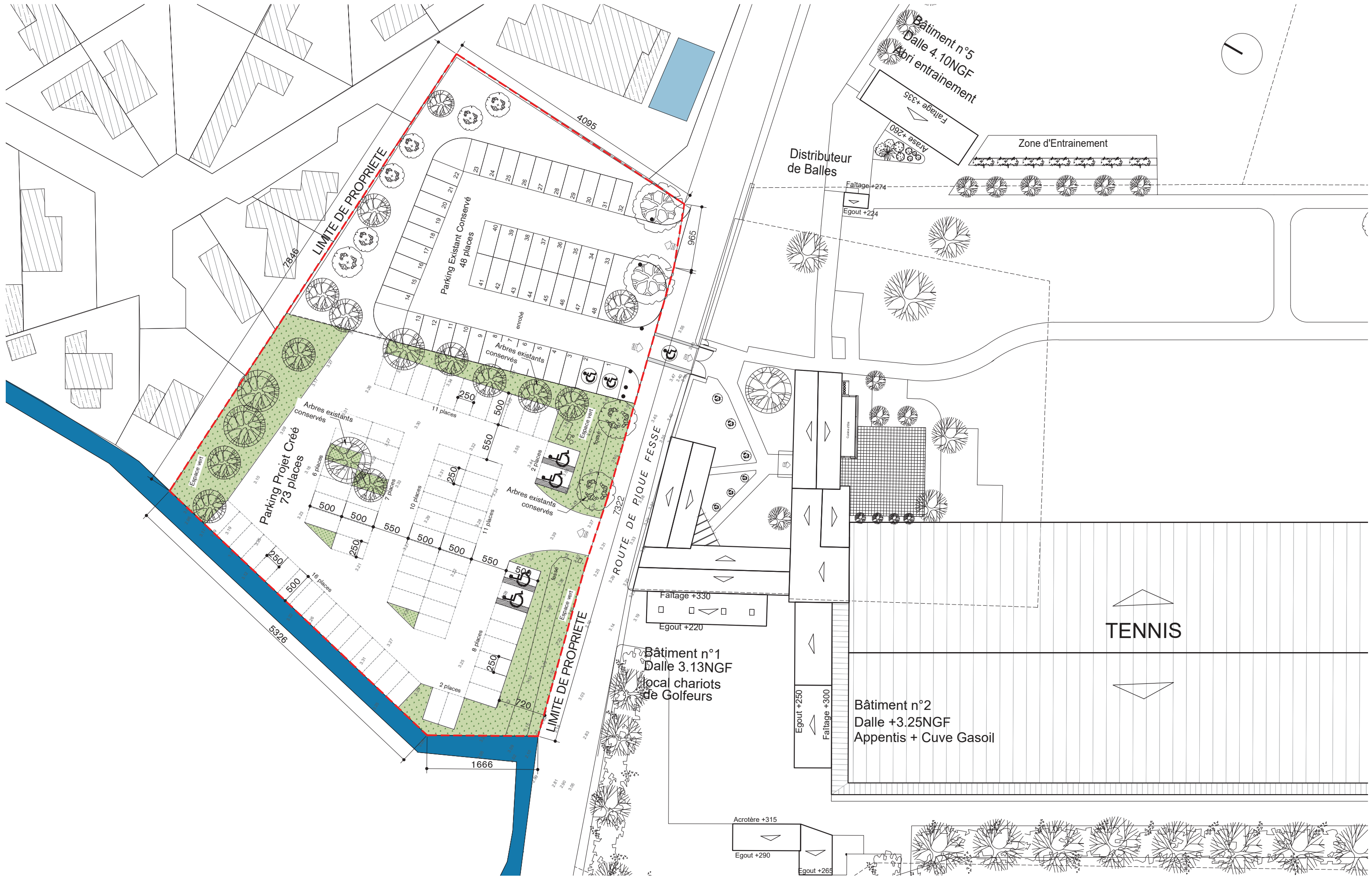
24/09/2021 - Vue sur la zone de projet depuis la route de Pique-Fesse



Sources : IGN Scan 25, IGN BD TOPO, OSM, UNIMA
Conception / Réalisation : BE UNIMA - octobre 2021

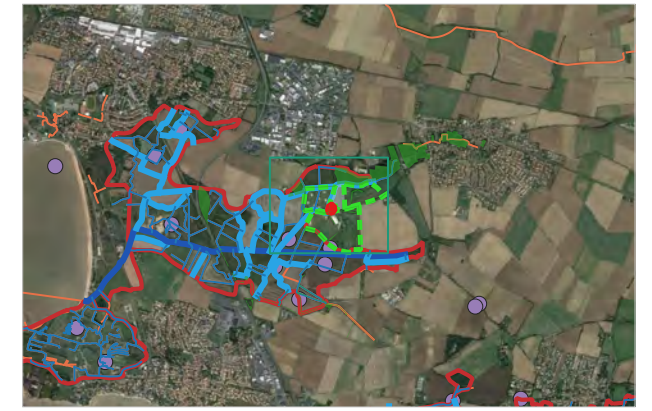




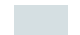









Optimisation du parking du golf de La Rochelle Sud

Plan des abords du projet



-  Zone de projet
Golf La Rochelle Sud
Parking route de Pique-Fesse
17220 La Jarne
 -  Emprise du golf
 -  Lotissement - Parc des Rochelines
 -  Espaces Boisés Classés
 -  Périmètre de l'ASA de Marais
Aytré - la Jarne - Angoulins
Activités agricoles
- Réseau syndical de l'association de marais*
-  réseau primaire
 -  réseau secondaire
 -  réseau tertiaire

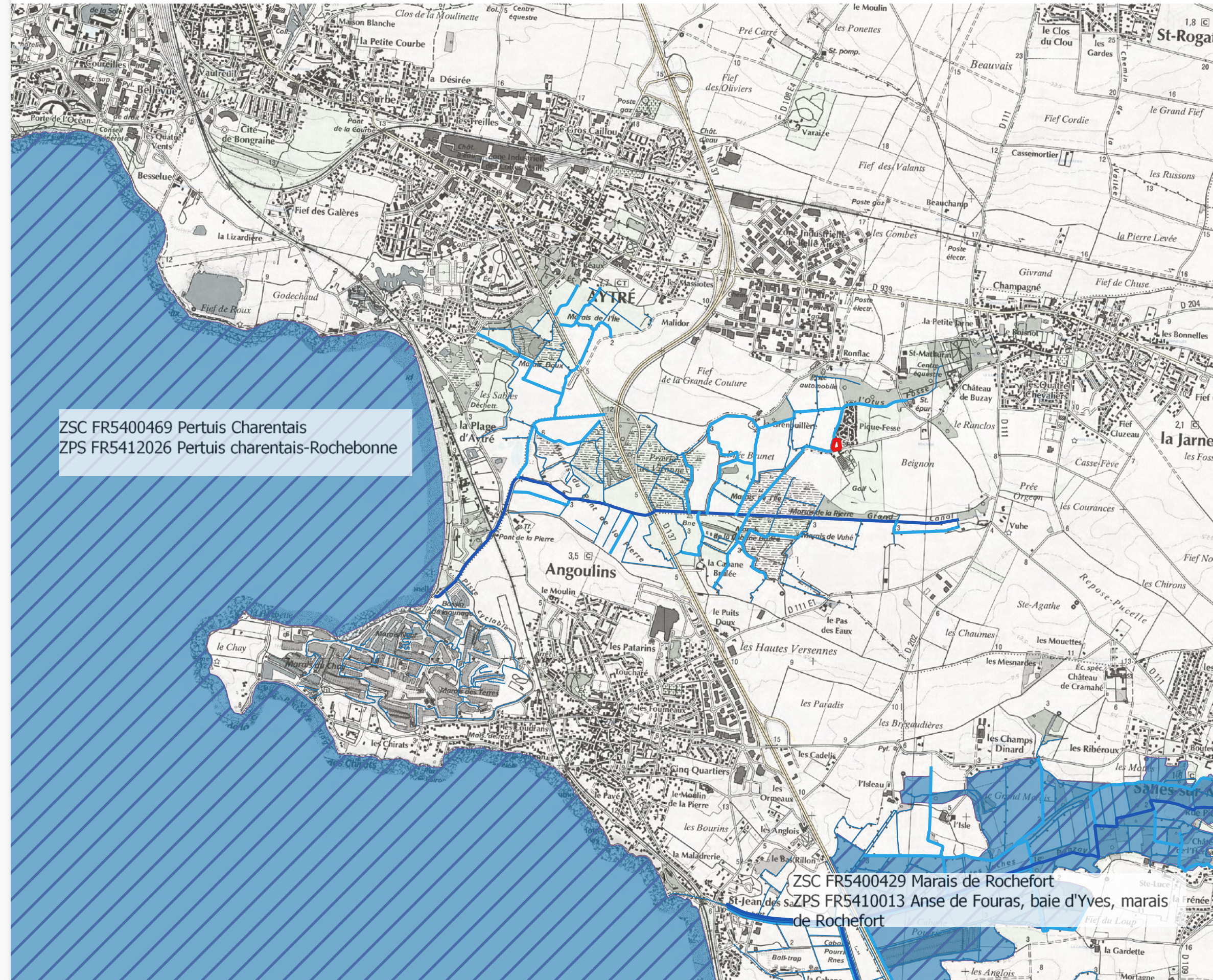


0 100 200 m

Sources : IGN Scan 25, IGN BD TOPO, OSM, UNIMA
Conception / Réalisation : BE UNIMA - octobre 2021

Optimisation du parking du golf de La Rochelle Sud

Localisation de la zone de projet par rapport aux sites Natura 2000






ZSC FR5400469 Pertuis Charentais
ZPS FR5412026 Pertuis charentais-Rochebonne



ZSC FR5400429 Marais de Rochefort
ZPS FR5410013 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort

 Zone de projet
Golf La Rochelle Sud
Parking route de Pique-Fesse
17220 La Jarne

Réseau syndical

-  Fossé primaire
-  Fossé secondaire
-  Fossé tertiaire

Natura 2000

-  Zone de Protection Spéciale
-  Zone Spéciale de Conservation



0 500 1 000 m

Sources : IGN Scan 25, IGN BD TOPO, OSM, UNIMA
Conception / Réalisation : BE UNIMA - octobre 2021